

Schweizerische Vereinigung für Sozialpolitik (SVSP)  
Association Suisse de Politique Sociale (ASPS)  
Associazione Svizzera per la Politica Sociale (ASPS)

# Rapport annuel 2025 de l'ASPS

1. Rapport annuel du président .....	3
2. Rapport du secrétariat .....	4
3. Relations publiques .....	5
4. Événements .....	5
Conférence annuelle sur le thème « Cash for Care » du 5 novembre 2025 .....	5
5. Organisation .....	7
a) Comité .....	7
b) Effectif des membres .....	8

## 1. Rapport annuel du président

Chers membres de l'ASPS

L'Association suisse de politique sociale fêtera ses 100 ans en 2026 ! Rares sont les institutions de politique sociale en Suisse plus anciennes que l'ASPS (cf. Histoire de la sécurité sociale)! À l'occasion du 80e anniversaire de l'ASPS, son président de l'époque, Erwin Carigiet, rappelle que l'ASPS est née en 1926 de la fusion de l'Association suisse pour la promotion de la sécurité internationale des ouvriers (1900) et de l'Association suisse pour les assurances sociales (1910). Depuis sa création, l'ASPS défend une politique sociale progressiste en Suisse. Par exemple, dès 1929, elle s'est penchée sur une législation fédérale pour une assurance maternité (réalisée en 2005), en 1935 sur un avant-projet de loi sur le travail (1964) et en 1943 sur les directives pour la création d'une AVS (1948).

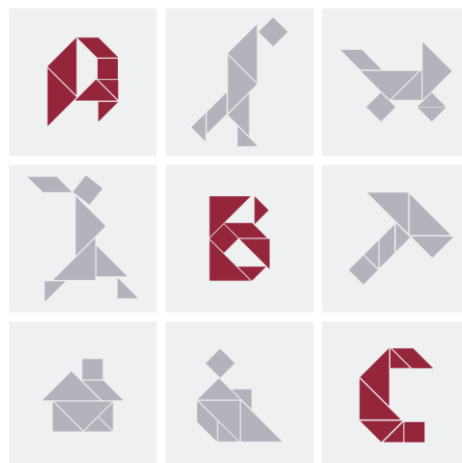
La longue histoire de l'ASPS est pour nous un héritage important : aujourd'hui encore, l'ASPS peut compter sur de nombreuses organisations du domaine social qui la soutiennent en tant que membres collectifs. De même, de nombreuses et nombreux membres individuels de l'ASPS lui sont fidèles depuis de nombreuses années. Dans ce contexte, nous avons été très heureux que notre conférence annuelle 2025 « Cash for Care » (cf. <https://svsp.ch/veranstaltungen>) ait été majoritairement suivie par des membres de l'ASPS.

Le Dictionnaire suisse de politique sociale nous accompagne également depuis de nombreuses années : J.-P. Fragnière et R. Girod ont dirigé la première (1998) et la deuxième (2002) édition en français. En 2003, Erwin Carigiet, Ueli Mäder et Jean-Michel Bonvin ont publié la première version en allemand.



### Wörterbuch der Schweizer Sozialpolitik

Jean-Michel Bonvin, Pascal Maeder,  
Carlo Knöpfel, Valérie Hugentobler,  
Ueli Tecklenburg (Hrsg.)



Seismo

Après plus de dix ans de travail, une version actualisée et considérablement enrichie du Dictionnaire suisse de politique sociale été publiée en 2020, simultanément en allemand et en français. Des

expert-es de toute la Suisse ont rédigé les articles (en français ou en allemand) qui ont ensuite été traduits par la commission de rédaction. Les éditeurs étaient Jean-Michel Bonvin, alors président de l'ASPS, Pascal Maeder, Carlo Knöpfel, Valérie Hugentobler et Ueli Tecklenburg. Bon nombre des éditeurs, éditrices et auteur-es étaient et sont toujours membres de l'ASPS.

Nous perpétons cette tradition : comme vous le savez, l'ASPS a développé avec Seismo, notre partenaire éditorial, un outil en ligne qui permet, depuis 2023, de consulter les articles du dictionnaire électronique de la politique sociale suisse en français (cf. <https://www.seismoverlag.ch/fr/woerterbuch/>) et en allemand (cf. <https://www.seismoverlag.ch/de/woerterbuch/>). La commission de rédaction actuelle est composée de Valérie Hugentobler, Jean-Pierre Tabin, Carlo Knöpfel, Pascal Coullery et Tobias Studer. Elle travaille avec les auteur-es à la mise à jour et à l'enrichissement des articles, et nous allons pouvoir présenter les premiers articles révisés ou nouveaux dans le cours de cette année.

Le fort ancrage de l'ASPS dans les hautes écoles spécialisées est probablement un élément nouveau dans l'histoire de l'association. Cela s'explique par l'expertise scientifique nécessaire à la planification et à la réalisation d'événements ainsi qu'à l'élaboration et à la rédaction d'un dictionnaire de politique sociale suisse. Les hautes écoles spécialisées jouent également un rôle important dans le financement. Sans leur soutien, l'ASPS ne pourrait pas proposer ses congrès annuels, ni le dictionnaire électronique. Dans ce contexte, nous tenons à remercier tout particulièrement la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), qui prend en charge une grande partie des coûts du dictionnaire électronique, ainsi que la Haute école spécialisée bernoise, qui met gratuitement à notre disposition ses infrastructures pour le congrès annuel et d'autres manifestations.

Quel sera l'avenir de l'ASPS ? Nous ne le savons bien sûr pas, mais je suis convaincu que l'ASPS fêtera également son 125<sup>e</sup> anniversaire. Compte tenu des nombreux défis et bouleversements auxquels nous sommes confrontés, la voix de l'ASPS reste nécessaire. Grâce à ses manifestations et ses publications, elle permet de réfléchir à comment innover dans la politique sociale. Différentes actrices et acteurs de la politique sociale de toutes les régions peuvent s'impliquer et discuter de questions dans une perspective globale et les traiter ensemble (cf. <https://svsp.ch/verein/portrait>). Le comité directeur de l'ASPS (cf. <https://svsp.ch/verein/portrait>), au sein duquel s'engagent des personnalités extrêmement compétentes issues de la pratique et de la science de toutes les régions linguistiques, en est le garant.

Lors de l'assemblée générale du 12 juin 2026 à Berne ou en ligne, je vous ferai mes adieux en tant que président de l'ASPS. J'ai eu le privilège de m'engager pour l'ASPS au cours des six dernières années, je pars maintenant à la retraite et je suis reconnaissant de pouvoir transmettre la responsabilité de l'ASPS à une nouvelle équipe de co-présidentes composée par Heidi Stutz et Caroline Knupfer.

Prof. Dr Martin Wild-Näf  
Président de l'ASPS

## **2. Rapport du secrétariat**

La préparation des demandes de financement, la gestion du site web, l'envoi de la newsletter, la comptabilité, la gestion des membres ainsi que les travaux de préparation et de mise en œuvre du congrès de la SVSP du 5 novembre 2025 ont occupé Veronika Wanzenried pendant environ 160 heures au total.

À partir de juillet 2025, le président et le secrétariat ont bénéficié du soutien de deux assistants scientifiques de la BFH, Dominik Grob et Jan Gerber. Ils ont rédigé des procès-verbaux et des textes, publié des messages sur LinkedIn et apporté une aide précieuse à la promotion et à l'organisation du congrès.

### 3. Relations publiques

En 2025, l'ASPS continue d'informer ses membres et les autres personnes intéressées sur les événements, les publications et autres informations utiles concernant la politique sociale sous la forme de trois newsletters et d'un site web régulièrement mis à jour.

En outre, la chaîne YouTube de l'ASPS a été lancée, sur laquelle des vidéos des événements sont partagées. L'ASPS est également présente sur LinkedIn et y fait la promotion de ses événements.

### 4. Événements

#### Conférence annuelle sur le thème « Cash for Care » du 5 novembre 2025

Lieu : Aula de la Haute école spécialisée bernoise

La conférence annuelle de l'ASPS de cette année à la Haute école spécialisée bernoise (BFH) était consacrée à un sujet d'actualité brûlant en matière de politique sociale : que signifie le fait que les soins et l'aide soient rémunérés directement aux personnes concernées et quelles en sont les conséquences pour le travail de soins, l'égalité des sexes et le marché du travail ?

Des actrices et des acteurs issus d'organisations spécialisées, de la politique, de groupes d'intérêt, de la recherche et de l'enseignement ont abordé et discuté de manière nuancée des aspects importants dans plusieurs domaines politiques. Voici une sélection non exhaustive des points à retenir en matière de politique sociale :

- Des conditions-cadres claires, adaptées aux besoins, garanties à différents niveaux et uniformes
- Un débat nécessaire sur la conception du travail, son organisation et sa répartition dans la société
- Le besoin de bases de données élargies pour le développement et l'évaluation des mises en œuvre et des décisions politiques
- Une prudence dans la mise en œuvre des instruments, compte tenu des effets des mesures, en particulier pour les personnes vulnérables
- Une reconnaissance des besoins des personnes dépendantes et de celles qui les accompagnent (membres de la famille, ami-es, migrant-es de soins) qui ont besoin d'aide et d'un soutien professionnel
- Une occasion à saisir pour mener une réflexion proactive sur les différents piliers de la sécurité sociale

La question du « cash for care » continuera à l'avenir de poser un défi aux personnes, aux groupes d'actrices et d'acteurs et aux organisations impliquées et concernées par la politique sociale. Nous sommes heureux que la conférence annuelle ait permis d'apporter une contribution substantielle à ce débat.

#### Exposés :

Le tournant vers le « cash for care » dans la politique sociale des pays européens : qu'est-ce que cela signifie pour la Suisse ? Dr Olivier Giraud, CNRS, directeur de recherche, Prof. Dr Barbara Lucas, HES-SO Genève

Cash-for-Care : une contribution à la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ? Évaluations juridiques et politiques, Dr Jérôme Cosandey, seco, chef de la Direction du travail

Le travail domestique dans le contexte du genre et de la migration, Dr Christina Mittmasser, HETS Genève  
Proches et personnel soignant : rôle et activités de la Confédération, Lea von Wartburg (lic. phil.), responsable de la section Développement des soins de santé, OFSP

**Atelier A : Une rémunération équitable des prestations de soins comme nouvelle étape vers le « cash-for-care » ?**

Prof. Dr Carlo Knöpfel, FHNW et Prof. Valérie Hugentobler, HETSL

Ce sont les membres de la famille, qu'il s'agisse des conjoint·es, des enfants ou des petits-enfants, qui assument la plus grande partie de la prise en charge des personnes âgées. Elles et ils aident leurs proches âgé·es à mener une vie quotidienne qui a du sens et à participer à la vie sociale. Elles et ils conseillent les personnes âgées et coordonnent le système d'aide qui permet aux personnes âgées de vivre chez elles aussi longtemps qu'elles le souhaitent. Sans ce travail de soins non rémunéré, l'isolement et la négligence augmenteraient considérablement, car ni l'engagement bénévole ni les offres professionnelles ne pourraient combler cette lacune dans la prise en charge.

Au cours de l'atelier, les participant·es ont cherché ensemble des réponses aux questions suivantes : cet engagement temporel des proches – ce sont principalement les femmes au foyer qui s'occupent des personnes âgées – doit-il être rémunéré ? Sous quelle forme ? Salaire ou bonification de vieillesse ? Comment le financer ?

### **Atelier B : Libéralisation du marché des soins à domicile et rémunération des proches aidant·es**

Marianne Pfister, co-directrice de Spitex Suisse, Valérie Borioli Sandoz, directrice de la Communauté d'intérêts pour l'aide aux proches (IGAB), modération : Matthias Wächter, HSLU

L'atelier s'est concentré d'une part sur la forte augmentation du nombre de proches aidant·es employé·es par les organisations Spitex. Est-ce le meilleur moyen de reconnaître le travail des proches aidant·es et d'améliorer la qualité des soins et de l'accompagnement ? D'autre part, il s'agit d'examiner les tensions entre la libéralisation croissante du marché des soins à domicile et les approches des « communautés de soins » inspirées de la société civile, intégrées dans un « service public » fort.

Compte tenu du principe de subsidiarité inscrit dans la Constitution, la question se pose de savoir dans quels domaines la Confédération, les cantons et les communes devraient ou pourraient intervenir.

### **Atelier C : Modèles cantonaux de financement pour l'accueil extra-familial des enfants**

Susanne Stern, directrice, partenaire, INFRAS Recherche et conseil, Sandrine Bavaud, secrétaire générale chez Pro Enfance, modération : Caroline Knupfer

Cet atelier s'est penché sur différents modèles de financement de l'accueil institutionnel des enfants dans les crèches, les structures d'accueil de jour et les familles de jour pour les enfants âgé·es de 0 à 12 ans en Suisse. Susanne Stern (INFRAS Recherche et conseil) et Sandrine Bavaud (Pro Enfance) ont donné un aperçu des modèles de financement existants et les ont classé de manière critique. Le financement est étroitement lié à des questions telles que les coûts totaux, la qualité, la qualification et les conditions de travail du personnel, ainsi que la charge financière et l'accessibilité pour les familles. Ont également été mis en lumière les différences entre le domaine de la petite enfance (crèches) et le domaine scolaire (structures d'accueil de jour, écoles à horaire continu) ainsi que les différences par rapport à d'autres « secteurs de soins ».

### **Atelier D : « Men for Care ?! » Le rôle de l'homme dans l'évolution du travail de soins**

Dr Tobias Studer, FHNW et Dr Diana Baumgarten, Université de Berne

Au vu des débats actuels sur le genre et la famille et dans le contexte du durcissement des politiques sociales, l'atelier s'est penché sur la question du rôle des hommes dans les tâches domestiques. À cette fin, des réflexions sociologiques sur l'importance du genre, de la famille et des tâches domestiques ont été discutées. Les concepts féministes plus anciens et les revendications sociopolitiques telles que le salaire domestique ont également été pris en compte. Dans l'ensemble, nous nous sommes penchés sur deux questions : d'une part, comment la monétisation des tâches domestiques peut-elle être évaluée à partir d'une recherche critique sur le genre et la masculinité, et d'autre part, quel est l'impact de cette évolution sur les relations entre les sexes. Nous avons également examiné la question des alternatives sociales, telles qu'elles se manifestent par exemple dans le concept de « société solidaire ».

### **Atelier E : Contribution d'assistance AI : un modèle « cash for care » réussi ?**

Dr Maëlle Meigniez, HETSL, Dr Frédéric Widmer, Maryka Lâamir, Office fédéral des assurances sociales, domaine Recherche et évaluation, Sébastien Kessler, député au Grand Conseil, propriétaire d'id-Geo Sàrl  
Depuis 2012, la contribution d'assistance de l'assurance-invalidité suisse (AI) permet aux personnes handicapées qui perçoivent une allocation pour impotent d'engager et de rémunérer des assistant·es qui

les aident dans leur vie quotidienne. Cet instrument favorise ainsi leur autonomie et facilite leur vie à domicile. La contribution d'assistance ait déjà été évaluée pour le compte de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Cet atelier a permis de dresser un bilan intermédiaire et de discuter des principaux défis liés à sa mise en œuvre : que peuvent nous apprendre les expériences suisses sur cette approche exemplaire de « cash for care » ? Étant donné que la contribution d'assistance nécessite la conclusion de contrats de travail formels entre les bénéficiaires de prestations et leurs aidant-es, quelles sont les conséquences de cette forme de contrat sur les personnes concernées et sur le « marché des soins » en pleine évolution ? Comment le rôle des membres de la famille évolue-t-il dans ce nouveau contexte de prise en charge, notamment compte tenu du fait que les parents en ligne directe sont exclus de la rémunération ? Et enfin, quels sont les obstacles à l'accessibilité et à l'utilisation effective de cette offre ?

### **Table ronde**

Dr Edith Siegenthaler, responsable de la politique sociale, Travail Suisse

Karin Steinegger, membre du comité directeur de Mitte Frauen Schweiz et assistante sociale BSc

Flavia Wasserfallen, conseillère aux États du canton de Berne (PS)

Modération : Fabian Saner, Caritas Suisse

## **5. Organisation**

### **a) Comité**

Le comité directeur de l'ASPS est bénévole et se réunit plusieurs fois par an pour concevoir et organiser les différentes activités.

À la fin de l'année 2025, il était composé comme suit :

#### **Président**

Martin Wild-Näf

Prof. Dr, Haute école spécialisée bernoise BFH, chef  
du département Travail social

#### **Vice-présidente**

Caroline Knupfer

lic. en sciences sociales  
Responsable de la politique sociale et de la formation, Direction  
générale de la cohésion sociale, Département de la santé et des  
affaires sociales, canton de Vaud

#### **Membres du comité**

Valérie Hugentobler

Prof., lic. en sciences politiques  
Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HES-SO)

Carlo Knöpfel

Prof. Dr. rer. pol.  
FHNW - Haute école de travail social, Institut de planification  
sociale et de développement urbain

Barbara Lucas	Prof. Dr Haute école de travail social de Genève (HES-SO)
Olivier Sandoz	Directeur général de la Fédération des Entreprises Romandes Genève (FER Genève)
Fabian Saner	Dr Caritas Suisse, Lucerne
Edith Siegenthaler	Dr phil. Responsable Politique sociale et directrice Travail.Suisse Berne
Rahel Strohmeier Navarro Smith	Dr Département du travail social de la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW)
Jean-Pierre Tabin	Prof. Dr Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HES-SO)
Matthias Wächter	Prof. Dr sc. nat. Haute école de gestion de Lucerne (HSLU)

## **b) Effectif des membres**

En 2025, l'ASPS a enregistré 9 adhésions et 17 démissions. Au 31 décembre 2025, l'ASPS comptait ainsi 170 membres (120 membres individuels, 49 membres collectifs, 1 membre gratuit).